

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023

Délibération n° 2023-28

Objet : Elections partielles 2023 du CASDIS – Collège des EPCI – Pondération des suffrages et commission de recensement des votes

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Claudie Coste (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Sylvie Gaucher (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Sarah Rochette

➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, directeur des services du cabinet du préfet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux
M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Matthieu Salel, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ **Procurations :**

M. Michel Villemagne à M. Laurent Ughetto
M. Jean-Yves Meyer à Mme Laëtitia Bourjat

Objet : Elections partielles 2023 du CASDIS – Collège des EPCI – Pondération des suffrages et commission de recensement des votes

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours, notamment les articles R1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n° 2020-02 du 5 février 2020 approuvant la répartition des sièges au sein du CASDIS et approuvant le mode de calcul de pondération des suffrages,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la nécessité d'organiser une élection partielle du CASDIS – collège des EPCI – suite à la démission d'un membre titulaire, représentant de ce collège, ne disposant plus de suppléant,

Considérant qu'il convient d'adopter un mode de pondération des suffrages accordés à chaque président d'EPCI assurant le versement des contributions incendie,

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission de recensement des votes,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. APPROUVE la pondération des suffrages dont dispose chaque président d'EPCI, au sein du collège électoral des EPCI, calculée selon la formule suivante et tel que présenté en annexe :

Nombre de voix pour les EPCI assurant le versement des contributions incendie (V) :

$$V = (\text{population des communes ardéchoises de l'EPCI} / \text{population des EPCI}) \times 10.000$$

En arrondissant le nombre de suffrages obtenus à l'entier inférieur ou à l'entier supérieur selon que l'application du barème donne un nombre comportant une partie décimale inférieure ou supérieure à 5025.

II. DESIGNE les maires et présidents d'EPCI appelés à participer à la commission de recensement des votes comme suit :

- deux maires :
 - monsieur Christophe Vignal, maire de Le Pouzin
 - monsieur Jean-Manuel Garrido, maire de Saint-André de Cruzières
- deux présidents d'EPCI :
 - monsieur Thierry Avouac, vice-président de la Communauté de communes Rhône-Crussol
 - monsieur René Sabatier, conseiller communautaire de la Communauté de communes d'Annonay Rhône Agglo.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat